

**Vous hésitez à vous inscrire au badminton ? Vous ne connaissez pas vraiment ce sport ?
Alors c'est le moment de venir l'essayer !!**

**Joueur occasionnel ou confirmé, en famille ou entre amis,
Venez partager un moment de convivialité sur les terrains !**

Pour ceux qui sont intéressés par la compétition, nous participons aux interclubs par équipe et à des tournois individuels. Cette année encore, le club engagera 3 équipes au niveau départemental.

Le club organise différentes manifestations durant la saison :

- Soirée Blackminton
- Passages des Plumes
- Tournoi Régional Jeunes
- Tournoi Adultes
- ...

Le Bureau : contact@badjanze.fr

Présidente
Trésorière
Secrétaire

Hélène Bénard
Sabrina Wirth
Natacha Bryer

helene@badjanze.fr
tresorerie@badjanze.fr
natacha@badjanze.fr

Suivez l'actualité du club sur notre **site internet** :

<http://www.badjanze.fr>

ou sur les différentes plateformes :



Les membres du bureau restent à votre disposition ainsi qu'à votre écoute.

Bonne saison sportive !

Nos partenaires :



Note d'informations

✓ **Les catégories d'âge pour la saison 2020-2021 :**

Minibad	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Sénior	Vétéran
5-7 ans	8-9 ans	10-11 ans	12-13 ans	14-15 ans	16-17 ans	18-34 ans	35 ans et +
2015-2014-2013	2012-2011	2010-2009	2008-2007	2006-2005	2004-2003	2002-1986	1985 et avant

✓ **Créneaux disponibles selon la catégorie d'âge :**

Jour	Horaires	Catégories	Public	Séance	Encadrement	Salle
Lundi	17h00 - 18h30	Poussin, Benjamin	Loisirs et confirmés	Entraînement	Anne-Lise Bouilly	4
	18h30 - 20h00	Minime, Cadet, Junior				
Mardi	20h30 - 22h00 + Jeu libre	Cadet, Junior, Sénior, Vétéran	Confirmés et Compétiteurs	Semaine impaire : Entraînement confirmés	Wilfried Boston	3
				Semaine paire : Entraînement	Capitaines d'équipe	
Jeudi	20h30 - 23h30	Cadet, Junior, Sénior, Vétéran	Compétiteurs et loisirs	Jeu Libre	Capitaines d'équipe	4
Vendredi	17h00 - 18h00	Minibad (12 enfants max)	Loisirs et confirmés	Entraînement	Anne-Lise Bouilly	3
	18h00 - 19h30	Poussin, Benjamin				
	19h30 - 21h00	Minime, Cadet, Junior				
	21h00 - 22h00 + Jeu libre	Cadet, Junior, Sénior, Vétéran	Loisirs / RADIS	Semaine impaire : Entraînement débutants	Wilfried Boston	3
Semaine paire : Jeu libre	Christophe Bertin Fabien Giteaux					
Dimanche	10h00 - 12h00	Cadet, Junior, Sénior, Vétéran	Compétiteurs et loisirs	Jeu Libre Ouverture occasionnelle	Responsables de salle	4

✓ **Encadrement durant la période scolaire :**

- Anne-Lise Bouilly : BPJEPS multi sports
- Wilfried Boston : DEJEPS mention badminton

Vous avez le droit à 2 séances d'essai.

✓ **Tarifs Adultes :**

- Adulte compétition - championnat (mardi-jeudi) **129 €** dont 51,65 € pour la FFBaD
- Adulte loisir (jeudi-vendredi) **90 €** dont 51,65 € pour la FFBaD

✓ **Tarifs Jeunes :**

- Minibad **69 €** dont 23,22 € pour la FFBaD
- Jeune - UNIQUEMENT Vendredi 21h **78 €** dont 44,64 € pour la FFBaD
- Jeune - Hors vendredi 21h **117 €** dont 44,64 € pour la FFBaD

Tarif dégressif pour les familles : - **10 € pour tout nouveau membre de la même famille**

La cotisation comprend :

Créneaux jeunes et compétiteurs	Créneau loisirs du vendredi à 21h et jeudi 20h30
<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au club • Licence fédérale (FFBaD) avec une assurance • Cotisation aux Volontaires Janzéens (15€ pour les adultes/10€ pour les jeunes) • Abonnement au magazine 100% Bad (2€) • Accès à tous les créneaux et aux stages • Volants plumes et plastiques pour les créneaux encadrés • Mise à disposition d'une salle toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires (sans encadrement, inscription via Doodle) • Tarifs préférentiels auprès de notre partenaire +2Bad • Organisation de passage de plumes • Frais d'inscription aux Interclubs Adultes • Frais d'inscription à tous les tournois jeunes • Frais d'inscription à 4 tournois adultes 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion au club • Licence fédérale (FFBaD) avec une assurance • Cotisation aux Volontaires Janzéens (15€ pour les adultes/10€ pour les jeunes) • Abonnement au magazine 100% Bad (2€) • Accès aux créneaux libres du jeudi à 20h30 et du dimanche matin et aux créneaux encadrés du vendredi à 21h • Volants plastiques pour les créneaux encadrés • Mise à disposition d'une salle toute l'année, y compris pendant les vacances scolaires (sans encadrement, inscription via Doodle) • Tarifs préférentiels auprès de notre partenaire +2Bad • Frais d'inscription à 1 tournoi adulte dans la saison

✓ Les inscriptions se font exclusivement par internet sur le site de la FFBaD : <https://vjb35.ffbad.club/inscription>

✓ **Seuls les dossiers rendus complets seront acceptés avec les documents suivants :**

- La fiche d'inscription remplie en ligne
- Le certificat médical (Formulaire obligatoire de la FFBaD à télécharger en ligne) en cas de nouvelle adhésion, de mutation ou **si votre ancien certificat médical a plus de 3 ans**
- Le règlement si vous ne payez pas en Carte Bleue

✓ **Comment régler la cotisation ?**

- Paiement en ligne par **Carte Bleue** sur le site en 1 ou 3 fois sans frais.
- **Chèque** à l'ordre de **VJ BADMINTON**
Le club accepte le règlement en 1, 2 ou 3 fois. Dates d'encaissement : 30 septembre, 31 octobre et 30 novembre
- **Chèques Vacances** ou **Coupons Sport ANCV**
- **Opération Coupon Sports** pour les jeunes nés entre 2005 et 2009 : Fournir une pièce d'identité ou un livret de famille ainsi que l'attestation d'allocation de rentrée scolaire. Plus de renseignements sur <https://www.ille-et-vilaine.fr/fr/coupon-sport35>

Les règlements sont à donner à un encadrant ou à un membre du bureau présent sur les créneaux ou à déposer dans la boîte aux lettres de Julien (en face de la piscine) :

Julien AUBIN
66 rue Jean-Marie Lacire
35150 JANZE

Plus de renseignements par mail à inscriptions@badjanze.fr

Grâce à notre partenariat avec +2Bad, bénéficiez de réductions sur tout le magasin (raquettes, vêtements...) et profitez de prix avantageux pour les cordages et les volants au sein du club.

Renseignements auprès de Mickaël Raufflet (mika@badjanze.fr) et communication à venir sur le site.

Règlement intérieur

Article 1 : Généralités

- 1.1. Le présent Règlement Intérieur complète les statuts de l'association des Volontaires Jazéens pour son fonctionnement dans le respect de la spécificité de son objet.
- 1.2. L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.
- 1.3. Le présent règlement s'applique à tous les membres de l'association sans aucune exception.

Article 2 : Inscription

- 2.1. Les inscriptions faites après le mois de septembre seront acceptées en fonction des places disponibles.
- 2.2. Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de Badminton.
- 2.3. Seuls sont membres du club, les personnes à jour de leur cotisation annuelle ayant fourni le dossier d'inscription complet.
- 2.4. L'inscription est valable de début septembre à fin août de l'année suivante. Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés et à jour de leur cotisation pour pouvoir jouer au badminton au sein du club, hormis les 2 séances d'essai.
- 2.5. Il est de la responsabilité de chaque adhérent de s'assurer qu'il n'entre pas dans les exclusions de garantie de son contrat d'assurance personnel.
- 2.6. Les joueurs licenciés au sein d'un autre club affilié à la FFBA d devront s'acquitter d'une cotisation correspondant à la part club de la cotisation annuelle.
- 2.7. Les bénévoles diplômés (AB, EB, DAB, DIA, DIJ...) souhaitant encadrer un entraînement hebdomadaire bénéficieront d'une inscription gratuite au club.
- 2.8. Aucun remboursement ne sera effectué après la création de la licence.

Article 3 : Accès aux courts

- 3.1. L'accès aux terrains de badminton est conditionné par le port obligatoire de **chaussures de sport propres et non marquantes**. La mise en tenue de sport se fait au vestiaire.
- 3.2. L'activité commence par le montage des filets et poteaux et se termine par leur démontage. Il est important que tout le monde participe à l'un et/ou à l'autre.
- 3.3. Les joueurs se doivent de respecter le matériel qui leur est confié ainsi que les locaux qui sont mis à leur disposition. Ils doivent, en outre, respecter les règlements intérieurs des gymnases où ils évoluent sous peine de sanctions.
- 3.4. En cas de forte affluence, le respect des autres joueurs passe par une rotation rapide sur les terrains et des séquences de jeu plus courtes (match en 1 set, matchs de double...).
- 3.5. La répartition des joueurs dans les différents créneaux d'entraînements se fait selon des critères précis (âge, sexe, niveau de jeu). Le club peut limiter en nombre les joueurs autorisés à s'inscrire sur les créneaux.
- 3.6. **PERIODE D'ESSAI** : Il est nécessaire de signer une décharge de responsabilité pour effectuer 2 séances d'essai valables 1 mois à compter de la date du premier essai. À l'issue de ces séances, le dossier d'inscription devra être complet pour poursuivre l'activité au sein du club. Dans le cas contraire, l'accès aux terrains sera refusé.

Article 4 : Prise en charge des mineurs

- 4.1. La prise en charge des membres mineurs commence après remise à l'adulte responsable de la séance par les responsables légaux ou à défaut, l'adulte les représentant. Elle se termine à l'heure fixée de fin d'entraînement par la procédure définie par écrit lors de l'inscription. Les mineurs ne peuvent donc pas quitter un entraînement encadré qu'exceptionnellement et uniquement en présence de l'adulte qui en est responsable (faire un courrier formalisant la demande).
- 4.2. **Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence effective des entraîneurs dans la salle en début de séance. En cas d'absence exceptionnelle de l'animateur 10 min après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée.**
- 4.3. Les mineurs ne sont pas autorisés à la pratique en dehors de leurs créneaux dédiés. Si ce cas se produit, ils sont sous l'entière responsabilité de leurs parents.
- 4.4. Sauf avis contraire, les responsables légaux d'un mineur l'autorisent à être transporté par les parents d'autres joueurs, les bénévoles encadrant du club, le salarié du club, les joueurs seniors du club (pour les déplacements en interclubs national, régional et départemental) à l'occasion des déplacements du club lors de compétitions et décline toute responsabilité vis-à-vis du club en cas d'incident.

4.5. Sauf avis contraire, les responsables légaux d'un mineur autorisent le responsable du club, le salarié du club, ou les bénévoles encadrants, à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris hospitalisation) ou toute intervention qui s'avérerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté.

4.6. La participation de mineurs à des créneaux adultes libres pendant les vacances scolaires est autorisée mais sous l'entière responsabilité de parents ou adultes eux-mêmes licenciés et présents.

Article 5 : Compétences

5.1. Les entraînements dirigés seront, dans la mesure du possible, assurés par des personnes majeures diplômées, formées ou éventuellement par des personnes compétentes bénévoles.

5.2. Les entraînements dirigés sont suspendus pendant les vacances scolaires.

Article 6 : Inscriptions aux compétitions

6.1. Le club prend en charge les inscriptions à tous les tournois jeunes agréés FFBaD. Le club prend également en charge 4 tournois pour les adultes et jeunes compétiteurs et 1 tournoi pour les adultes loisirs.

6.2. Les joueurs mineurs s'inscrivent, se rendent sur le lieu de compétition et y participent sous la responsabilité de leurs parents. Le covoiturage est conseillé afin de limiter l'empreinte carbone.

6.3. Tout joueur inscrit à un tournoi et qui ne s'y présente pas, devra justifier de son absence (certificat médical...). Dans le cas contraire, il lui sera demandé de rembourser le montant de l'inscription et d'assurer pleinement les sanctions sportives, disciplinaires ou financières qui lui seront imposées par le Comité Départemental, la Ligue de Bretagne ou la FFBaD.

6.4. La participation à une compétition implique le respect du règlement particulier qui la régit.

Article 8 : Sanctions

8.1. Un adhérent n'ayant pas respecté le règlement du club ou ayant témoigné d'un comportement considéré comme contraire à l'éthique sportive dans le cadre d'un entraînement ou d'une manifestation en rapport avec le Badminton, d'un manque de respect coupable envers un autre participant, un organisateur ou un autre membre de l'encadrement ou du public, ou visant à provoquer un comportement antisportif de la part d'un autre joueur, ainsi que de toute conduite susceptible de nuire à la bonne image du sport en général et du Badminton en particulier sera sanctionné.

8.2. Seul le Comité d'Administration est compétent, au sein du club, en matière de discipline pour juger du comportement d'un adhérent, et en matière de litige pour tout différend opposant un adhérent à l'association ou à un autre adhérent.

8.3. Les sanctions, progressives, peuvent être : avertissement, blâme, exclusion d'une ou plusieurs des activités relevant des Instances Fédérales (compétitions, stages d'entraînement ou de sélection, tournois...), suspension, radiation.

Article 9 : Divers

9.1. VOL

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte, et recommande de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et compétitions.

9.2. FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du club repose sur le bénévolat. Il est demandé à chacun, dans la mesure de son possible, de s'impliquer dans les tâches courantes (organisation de tournois, informations diverses, commissions...)

Ils doivent aussi être prêts à soumettre des idées et à offrir un peu de leur temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales, pour le bon fonctionnement du club en général.

D'autre part, les adhérents doivent respecter les dirigeants, les entraîneurs, les animateurs pour leur investissement.

9.3. DROIT À L'IMAGE

Sauf avis contraire de l'adhérent (sur la fiche d'inscription), les photos et vidéos faites par le club peuvent être utilisées sur le site internet du club et d'autres médias.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement. L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.